Niveau(x) d'enseignement: 8 Numero ECUO : 8470308
Centre d'intérêt: 450

Regroupement des associations étudiantes universitaires (Québec).

Centre étudiant de services communautaires : agir et créer à partir de sa formation pour la communauté / par le Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec (RAEU). -- [Montréal] : L'Association, 1983.
50 f. en foliotation multiple : fac-sim. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Descripteur(s): *Service communautaire *Relations université-communauté *Association d'étudiants *Vie étudiante *Universitaire (Niveau)

Identificateur(s) de nom: *Centre étudiant de services communautaires

En février 1983, le Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec lançait le projet de Centre étudiant de services communautaires. L'objectif général poursuivi est de développer une nouvelle solidarité entre l'Université et la Communauté en permettant aux étudiants et aux professeurs, dans le cadre de leurs activités, de répondre aux besoins de la société. Le présent document précise les objectifs du projet, décrit sa concrétisation quant à l'offre et quant à la demande et rend compte du mode de fonctionnement du CESC, à l'aide d'exemples; après un aperçu du mode de financement, le texte situe enfin le CESC au sein de la mission d'ouverture à la collectivité.

Type de document: d

EDUQ 8470308

CENTRE ETUDIANT DE SERVICES COMMUNAUTAIRES

# *Agir et créer à partir de sa formation pour la communauté.*

PAR

LE REGROUPEMENT DES ASSOCIATIONS
ETUDIANTES UNIVERSITAIRES DU QUEBEC (RAEU)

OCTOBRE 1983

TABLE DES MATIERES

I Enoncé des objectifs du projet CESC..... 1 à 5

II Concrétisation du projet CESC..... 5 à 11

III Le financement..... 11

IV Le CESC au sein de la mission d'ouverture à la collectivité ..... 11 à 14

V Annexes

I Enoncé des objectifs du projet CESC

En février 1983, le Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec (RAEU) lançait le projet de Centre étudiant de services communautaires (CESC).

L'objectif général poursuivi est de développer une nouvelle solidarité entre l'Université et la Communauté en permettant aux étudiants-es et aux professeurs-es dans le cadre de leurs travaux de cours, de répondre aux besoins de la société.

Plus spécifiquement le projet CESC devra:

1) DEVELOPPER UNE NOUVELLE FORME DE PEDAGOGIE UNIVERSITAIRE

Venant s'ajouter à une formation théorique, l'implication créditée dans le milieu pourra développer chez l'étudiant-e son sens des responsabilités et de l'autonomie, de même que l'épanouissement, la valorisation, la créativité et le dynamisme des jeunes étudiants-es.

2) CREER UN LIEN ENTRE LA THEORIE ET LA PRATIQUE

Par la forme de projets, nous établirons un lien plus étroit entre la formation théorique des étudiants-es et la pratique où l'étudiant-e pourra s'impliquer dans le développement de la société.

3) OUVRIR L'UNIVERSITE AUX COLLECTIVITES

Par l'implication des étudiants-es et des professeurs-es dans des organismes communautaires et les petites entreprises, nous permettrons une plus grande accessibilité au savoir universitaire en créant des occasions nouvelles de formation, d'apprentissage et d'expériences de travail.

4) MAXIMISER L'UTILISATION DES RESSOURCES DE L'UNIVERSITE

Il existe à l'université des ressources humaines, techniques et financières qui sont mal utilisées et qui ne sont pas accessibles à tous.

5) SUSCITER L'EMERGENCE D'UNE CONSCIENCE SOCIALE

Nous devons développer leur désir de consolidation des milieux de vie, de travail et de loisir afin de créer un esprit d'appartenance à leur communauté

6) APPORTER DES ALTERNATIVES A DIFFERENTS PROBLEMES SOCIAUX

Notre société fait face à certains "culs-de-sac" sociaux auxquels nous devons apporter des alternatives innovatrices pour l'économie de la région.

7) PERMETTRE AUX ASSOCIATIONS ETUDIANTES DE SE PENCHER SUR DES QUESTIONS D'ORDRE SOCIAL

Nous permettrons aux jeunes étudiants-es de développer une solidarité communautaire en permettant aux associations étudiantes de tracer les lignes directrices du projet.

Ces impératifs sont nés d'un processus de réflexion de nos associations membres partant de différents constats, allant de la pédagogie à la structuration de programmes, allant du diplôme au chômage chronique, allant du milieu universitaire au milieu...

Le Regroupement étudiant met donc de l'avant un projet dans le sens d'une mission toute aussi importante que l'enseignement et la recherche: favorisant l'ouverture à la collectivité.

De leur côté, les étudiants veulent voir se concrétiser le voeu d'une formation universitaire mieux équilibrée entre la composante théorique et la composante dite "pratique", ceci afin

d'augmenter leur mobilité et leur capacité de renouvellement tout en acquérant une formation de base. Le leitmotiv "pas d'expérience, pas d'emploi" perdra ainsi du terrain.

La collectivité quant à elle requiert la collaboration du milieu universitaire. Fernand Daoust, Secrétaire général de la FTQ, disait en 1978 qu'il était temps de rendre l'université à la collectivité de la mettre au service des groupements communautaires. Les deux parties ne pourraient qu'en retirer des avantages. Dans un rapport publié en mars 83, sur l'atelier de promotion collective de la faculté de l'éducation permanente de l'université de Montréal, les auteurs (Fortin et les autres) nous disaient:

> "Ces groupes ou regroupements peuvent s'imposer par leur taille et leur degré d'organisation, comme les syndicats ou autres associations comparables. D'autres, avec une structure souvent très ferme, occupent moins d'espace social, comme les comités de citoyens et les conseils de quartier, les associations de locataires, les petites coopératives et les comptoirs alimentaires, les garderies, les cliniques de santé communautaire et les cliniques juridiques, les groupes de lutte pour la protection de l'environnement, pour les droits des retraités, etc. D'autres encore sont des groupes ad hoc, comme les citoyens bousculés par un projet public. Par ailleurs le concept de "collectivité" dans le problème qui nous occupe englobe non seulement ces groupes plus ou moins organisés mais de larges secteurs de la population, comme les personnes handicapées, les assistés sociaux, les immigrants, les autochtones, que leur situation rend solidaires mais laisse souvent démunis de moyens d'expression et d'action. Il s'étend également à une collectivité au sens large, comme l'ensemble des femmes, en lutte pour la reconnaissance de leurs droits fondamentaux comme personnes.
>
> L'université a tout avantage, selon nous, et le devoir social de se lier avec les réseaux éducatifs existants dans les milieux populaires. Grâce à la diversité et à la qualité de ses ressources il y a des interventions qu'elle seule peut assurer, ou à tout le moins mieux que d'autres, dans le prolongement de ses missions

essentielles. En mettant à contribution ses ressources propres dans des champs comme la santé, le droit, l'habitation et l'aménagement, l'économie et la consommation, le génie, la sociologie, la science politique, etc., l'université peut trouver dans ces collectivités de précieux alliés (...)"

Le conseil supérieur de l'éducation dans son rapport de 1977-78, "l'état et les besoins de l'éducation" note ceci:

"La perspective à développer est celle d'une collaboration, d'un support à des personnes et des groupes qui peuvent recevoir de l'université, mais aussi lui donner. (...)

Le souci du service aux milieux populaires entraînera par ailleurs l'université à saisir les besoins non seulement de personnes qu'elle accueille individuellement, mais également de groupes, d'organismes, de milieux dont elle entendra les requêtes. C'est le sens de la promotion collective de viser l'auto-détermination de leurs intérêts économiques, politiques, culturels".

Pour sa part, l'université se montre attentive et ouverte. En effet, en 1977, M. Paul Lacoste, alors Vice-Recteur et actuel recteur de l'université de Montréal affirmait:

"Alors que la formation individuelle attire les étudiants vers l'université, celle-ci amorce par la promotion collective un mouvement centrifuge vers la société par un ensemble d'interventions plus directement axées sur le développement social. Alors que l'enseignement proprement dit s'évade difficilement du modèle de transmission d'une culture à une population qui en est jusque là privée, la promotion collective prend la forme d'une association dans la recherche de réponses à des besoins qui émergent d'un milieu donné dans la ligne de sa culture propre".

Dans la même ligne, il réafirmait sa volonté en 1978 en disant:

"Démocratiser l'accession à l'université en ouvrant les conditions d'admission à ce savoir ne suffit plus. Il faut maintenant, en quelque sorte, démocratiser la création même de certains savoirs en s'associant à de nouveaux groupes selon de nouvelles formules".

De son côté, le Conseil des Universités (1980) nous rappelle qu'il importe de pousser plus loin la réflexion:

"...sur la question des objectifs et des mécanismes d'ensemble pouvant permettre de relier organiquement le service à la collectivité aux autres fonctions de l'Université, puisque c'est là finalement que se situe le noeud du problème."

Autant de prémisses qui rendent crédibles et qui justifient l'initiative du RAEU. Ce projet aura comme effet, nous n'en doutons pas, pour l'étudiant, de susciter l'émergence d'une conscience plus accrue de son milieu tout en favorisant le développement de son potentiel créateur. Pour la communauté, c'est une porte où frapper et une collaboration permettant de maximiser les ressources universitaires à son profit. Finalement, pour l'université, cela permet de favoriser une formation universitaire qui soit plus complète, moins théorique et moins détachée des réalités de notre société.

## II Concrétisation du projet CESC

Partant des principes énoncés au chapitre précédent, voyons comment s'est concrétisée la structuration des CESC. Nous aborderons ce thème en deux parties. La première, se penchera sur ce qu'on pourrait appeler "l'offre" et la "demande". Nous parlerons alors de la réponse du milieu universitaire. Deuxièmement, nous verrons la structure d'un CESC.

### A

- L'offre: l'implication étudiante peut prendre plusieurs formes.

- cours à projets: Dans plusieurs programmes d'étude, il a de tels cours-projets ou encore des projets de fin d'étude pouvant durer d'un à deux trimestres. Il est donc possible dans ce cas d'élaborer un projet de plus grande envergure avec le groupe ou l'organisme impliqué.

- travaux de recherche: Quelle que soit la discipline étudiée, il y a des travaux de recherche ou d'exploration dans presque tous les cours. Par ces travaux, il est possible de répondre à une demande plus ponctuelle du groupe ou de l'organisme.

- Laboratoires (travaux pratiques): Au lieu de faire des expériences en laboratoire qui année après année sont répétées par une nouvelle cohorte d'individus, il serait possible d'aller directement sur le terrain pour apprendre la démarche scientifique tout en profitant à quelqu'un d'autre. Ainsi, analyser les différents aspects de la vie quotidienne: les conditions de l'environnement, de travail, de santé, d'éducation, etc.

- recherche- action: Pour les étudiants-es de maîtrise et de doctorat, il est possible d'orienter leurs recherches dans un sens utilitaire pas seulement au niveau fondamental.

Pendant l'été 83, une subvention de 25 000$ en provenance du gouvernement du Québec permettait l'embauche de permanents, qui auraient pour tâche entre autre, de répertorier les cours permettant une implication pratique. Ce travail s'est fait à l'université du Québec à Hull, à l'université Laval et à l'université de Montréal.

B - La demande: En même temps, on faisait des démarches pour sensibiliser les organismes et les entreprises afin de recevoir des demandes de collaborations concrétisant leurs besoins.

La réponse du milieu fût plus que positive et le nombre de demandes reçues le prouvent (près de 300 projets par campus).

Ce sont en grande partie des organismes à but non lucratif à caractère local, régional et national et des PME. Cette clientèle cible a été la plus touchée en regard des objectifs du projet qui prônent l'ouverture à la collectivité pour ceux qui n'ont pas traditionnellement accès aux ressources universitaires.

Quant au milieu universitaire, là aussi la réponse fût positive. Des administrateurs et des professeurs ont émis le désir de participer à l'évolution du projet.

Jetons maintenant un coup d'oeil à la structure du projet CESC. Après le travail de l'été 83, il fût décidé d'ouvrir des CESC à l'université Laval, à l'université du Montréal, à l'université du Québec à Hull, à l'Ecole Polytechnique de Montréal et à Macdonald College, école affiliée à l'Université McGill. A cet effet, chaque exécutif local a vu à engager un permanent qui verrait à jumeler l'offre et la demande tout en mettant en place les bases organisationnelles pour la continuité des CESC. Le RAEU quant à lui, engageait un permanent avec le mandat d'assurer la coordination nationale du projet CESC; afin d'assurer la cohérence, une Commission à l'éducation a été mise sur pied regroupant tous les officiers à la pédagogie des universités, ainsi que les permanents des CESC locaux.

Nous pensons que le mode de fonctionnement d'un CESC doit d'adapter aux exigences du milieu. Cependant, nous pouvons généraliser certaines pratiques, cet exercice permettra de voir en gros le quotidien d'un CESC. Prenons l'exemple du CESC de l'université de Montréal.

## Mode de fonctionnement du CESC

Les groupes populaires, communautaires et/ou les PME communiquent avec le CESC. La personne responsable du CESC, après analyse, achemine aux associations étudiantes locales les demandes des organismes adressées plus particulièrement aux étudiants et étudiantes qu'elles représentent. De là, un comité ouverture à la collectivité ("COC") parrainé par l'association étudiante locale entreprend les démarches nécessaires (contacts inter-départements, information, etc) afin de donner suite aux projets soumis qui auront retenu son attention. Dans le but de communiquer le plus tôt possible à l'organisme la réponse à sa requête, le comité ouverture à la collectivité transmet au CESC le résultat de ses démarches, les noms des étudiants intéressés à offrir leur collaboration, ceux des

professeurs prêts à assumer leur supervision et le titre du cours dans lequel s'inscrit la participation de l'étudiant.

Nous croyons que ce projet et son mode de fonctionnement rejoignent la philosophie énoncée au premier chapitre. A titre d'exemple, en octobre dernier la coordination nationale affirmait:

"Il est dangereux de s'aventurer dans un laisser-aller académique et pédagogique au profit du bien-être étudiant et de l'organisme partenaire. Il faut à tout prix éviter de mettre en place une structure décrochée de la réalité universitaire, parallèle et non intégrée aux structures académiques. Le but du CESC n'est pas de créer un centre étudiant de bénévoles où l'on pige sans se demander ce qui se passe, mais de permettre à l'étudiant d'insérer dans son cheminement universitaire une expérience pratique cautionnée par l'institution. C' irons-nous chercher la crédibilité et l'appui nécessaires, si nous ne sommes pas cohérents entre la pratique et l'idéologie qui sous-tendent le projet. Le premier point essentiel à la réussite du CESC retenu en août 83 est "d'acquérir et/ou de maintenir la volonté politique de collaborer au projet de tous les partenaires concernés"; pour les professeurs et l'administration, accepter de créditer les projets, c'est prouver qu'ils prennent à coeur cette "mission" universitaire. Les ressources professorales et administratives doivent reconnaitrent la valeur des apprentissages, doivent s'identifier à ce nouveau courant progressiste et pragmatique du mouvement étudiant. Le sérieux du projet, la continuité sociale du projet, la responsabilité éthique de tous les intervenants universitaires et finalement l'ouverture à la collectivité n'ont de sens que si le projet est intégré à l'université".

Maintenant, si on jette un coup d'oeil sur les pratiques, on remarquera que les CESC s'assurent déjà à leur lere session (automne 83) de fonctionnement, une base solide et prometteuse.

Voici quelques exemples de projets en cours:

A l'Université Laval

- 3 étudiants en santé communautaire, dans le cadre du cours "élaboration de programme" interviennent auprès de femmes en instance de divorce dans le but de démystifier la parution en cour, par le biais de l'organisme "Nouveau sentier".

- 5 étudiants en administration, dans leur cours "Marketing II" font l'analyse de la clientèle de la Place Royale en saison morte, en collaboration avec l'Hostellerie Inc.

A l'Université de Montréal

En bibliothéconomie, des étudiants créent un système de classification du matériel audio-visuel pour le journal Continuum. Un étudiant en musique donnera un concert le 20 décembre prochain au centre d'hématologie de l'Hôpital Ste-Justine, pour les enfants atteints de leucémie et de cancer.

A l'université du Québec à Hull,

- 1 étudiante a réalisé le budget pour une corporation de cinéma pour un festival.

A l'Ecole Polytechnique et à Macdonald College le processus de structuration est à ses débuts et déjà des contacts sont entrepris tant à l'extérieur(organismes) qu'à l'intérieur (professeurs et étudiants).

D'autres universités, par le biais des associations étudiantes, se sont montrées intéressées et désirant éventuellement participer à un projet CESC. Cette première année donc (automne 83 et hiver 84) en est une de consolidation et petit à petit nous conceptualisons les impératifs qui sont ressortis en août 83 lors des assises du RAEU. Ces impératifs sont:

1. . acquérir et/ou maintenir la volonté politique de collaborer au projet de tous les partenaires concernés.

. des professeurs par l'entremise de leur syndicat: dans les modifications des conventions collectives au volet "critères de promotion".

. des administrations: en vue de l'attribution d'un certain pourcentage du budget de l'université à la mission des Services

aux collectivités.

. associations étudiantes locales membres de chacune des associations membres du RAEU: promotion du CESC auprès des étudiants "à la base" et coopération de leur part à l'opérationnalisation du projet .

. des organismes, entreprises du milieu: participation à la coordination du projet.

. des corporations professionnelles: afin qu'elles valorisent aux yeux de l'université les apprentissages pratiques.

2. . assurer des "mécanismes facilitateurs" à l'implication des différents partenaires.

. A l'heure actuelle, l'attribution de crédits pour des projets d'implication dans la communauté n'est pas encore généralisée à l'ensemble des universités. Certains secteurs sont très avancés dans ce domaine et d'autres pas du tout...

Les professeurs, pour leur part, lorsqu'ils s'engagent dans des travaux relatifs aux services à la collectivité, éprouvent de la difficulté à en faire reconnaître la valeur scientifique et professionnelle dans l'évaluation de leur dossier. Ce problème est d'autant plus crucial pour le professeur qui n'a pas encore atteint un statut permanent.

En collaborant au CESC, nous leur demandons donc de fournir un effort peu ou non valorisé par l'université de leurs propres collègues.

3. . Eviter que les universités fassent des CESC des "ghettos" étudiants en ne lui permettant qu'un fonctionnement parallèle à l'institution; qu'elles fassent des CESC un projet "non-dérangeant".

4. . Certains mécanismes de concertation universitaire-milieu existent déjà au sein des universités (ex: bureaux de stages). Il nous faut donc prouver que notre action s'inscrit dans une démarche de complémentarité et non d'antagonisme.

5. . L'implantation des CESC nécessitera sous peu des investissements notoires. Se pose alors la nécessité d'assurer un financement adéquat pour le CESC.

## III Le financement

Lorsqu'il fût au stade de projet, le CESC reçu déjà de nombreux appuis de la part de divers intervenants: administrations universitaires, gouvernements, organismes bénéficiaires potentiels, professeurs, etc. Le gouvernement du Québec nous témoignait alors de sa confiance et de son encouragement en nous octroyant une subvention de $25 000 pour l'embauche de permanents durant l'été qui ont effectué le travail de mise sur pied.

Actuellement, le RAEU emploi 5 permanents pour faire fonctionner le réseau. Nous prévoyons un mode de financement permanent fondé sur le principe d'une contribution volontaire de la part des organismes et sur la participation financière de différents intervenants du monde de l'éducation ou de tout autre domaine pouvant rejoindre le CESC.

## IV Le CESC au sein de la mission d'ouverture à la collectivité

Il importe pour le RAEU d'inscrire le projet CESC à l'intérieur d'une démarche continue de réflexion et d'action favorisant l'émergence d'un dialogue nouveau entre l'université et la communauté.

Ce projet se veut également la concrétisation d'un discours original et d'une pratique renouvelée que tente d'implanter le RAEU au sein du mouvement étudiant universitaire québécois.

Au niveau national, il s'agira en tout premier lieu de savoir bien situer le projet CESC à l'intérieur de l'orientation générale prise par le Regroupement. A cet égard, le projet CESC, au même titre que l'ensemble des autres dossiers du RAEU, comporte lui aussi une dimension à la fois pédagogique et sociale.

Si le projet CESC prend d'abord racine dans des considérations d'ordre professionnel et pédagogique (assurance d'une plus grande compétence et prise en charge de sa formation), le CESC - par ses projets - permet également de développer chez l'étudiant-e son esprit d'appartenance à une communauté d'étude (l'université) et de vie (auprès de son quartier, des organismes et entreprises du milieu, des diverses collectivités qui l'entourent.).

Le Centre étudiant de services communautaires fait donc de l'étudiant-e un-e citoyen-e à part entière; responsable de sa formation et envers la communauté qui la supporte.

LE MOUVEMENT ETUDIANT PEUT ET DOIT JOUER UN ROLE DE PILIER DANS LE SOUTIEN AUX ETUDIANTS-ES INTERESSES-ES A S'IMPLIQUER SOCIALEMENT!

Le mouvement étudiant, et par conséquent le RAEU, se doit donc de susciter et d'assurer un climat favorable à l'engagement social volontaire des étudiants-es.

Pour les associations locales, il s'agit d'appuyer et de compléter ces démarches auprès de leurs instances locales (syndicats, administration, associations membres). Si l'on veut que notre

démarche soit réellement efficace, les associations étudiantes doivent faire accepter la notion de services à la collectivité comme une mission tout aussi importante que les deux autres, soit l'enseignement et la recherche, au sein de l'université. Ces trois tâches pouvant être modulées par les professeurs selon leur priorité et ne causant aucun préjudice lors de l'octroi de la permanence ou lors de la promotion. L'acceptation par l'université de cette mission fondamentale qu'est le service à la collectivité pourrait, croyons-nous, transformer radicalement la pédagogie et le rôle de l'université tels qu'ils le sont à l'heure actuelle. En effet, les professeurs seraient obligés d'adapter leur enseignement, parfois dépassé, à la réalité. En ce sens, l'université deviendrait véritablement un lieu qui permet à la collectivité de bénéficier du "savoir" universitaire au lieu que celui-ci ne demeure que l'apanage d'intérêts et groupes particuliers et trop souvent fort peu préoccupés des besoins fondamentaux de notre société.

Le projet de Centre étudiant de services communautaires veut créer une complicité nouvelle au sein même de la communauté universitaire et plus particulièrement entre professeurs-es et étudiants-es. Une complicité à la fois pédagogique et politique.

Au plan pédagogique, nous croyons que les professeurs-es demeurent les agents facilitateurs privilégiés de la mission des "services à la collectivité" à l'université. Et si tous ne peuvent s'engager dans la recherche-action tous les professeurs-es peuvent cependant mettre à profit leurs enseignements en favorisant l'apport à la communauté du potentiel de leurs étudiants-es. Les possibilités se font ici nombreuses, il suffit qu'ensemble nous les exploitions, professeurs-es, étudiants-es et collectivités...

Le temps est venu de favoriser une implication plus grande de la communauté au sein de l'université; soit dans la définition des orientations de programmes ou au niveau des structures décisionnelles. L'apport de la communauté est important puisqu'il favorise et permet un point de vue qui fait actuellement défaut dans la formation de l'étudiant-e.

Par l'entremise des associations locales et du RAEU, des échanges pourraient être favorisés entre les étudiants-es et les organismes et entreprises du milieu. Dans le cadre du CESC, nous pouvons penser à un colloque sur la coopération communautaire favorisant des échanges entre tous les partenaires.

# A N N E X E

Protocole d'entente

Code de déontologie

Revue de presse

Lettres d'appui

# PROTOCOLE D'ENTENTE

A. Généralité

Le but du protocole d'entente est de faire prendre conscience aux quatre intervenants des obligations les liant à un projet CESC. Il est valide, lorsque signé par ces quatre intervenants. On peut, si on le désire, rajouter des clauses selon les besoins locaux. Il doit être clair pour tous, que le CESC n'apporte pas de "services professionnels" aux organismes ou entreprises.

Dans ce sens:

<u>Le CESC s'engage à:</u>

- faciliter le contact entre les parties;

- respecter les droits d'auteur des étudiants;

- respecter la confidentialité de l'information qui lui est fournie;

- voir à ce que le travail final de l'étudiant-e et l'évaluation qu'en fera le professeur soient remis à l'organisme ou à l'entreprise.

L'étudiant(e) s'engage à:

- faire un travail sérieux au meilleur de ses connaissances;

- faire accepter le projet par son professeur; en considérant à la fois la nature de la tâche à accomplir, sa durée ainsi que le degré d'apprentissage requis;

- si le projet se fait en groupe, nommer un responsable;

- avant le début du projet, en concertation avec l'organisme, évaluer les coûts directs afférents à la réalisation du projet et en remettre des états détaillés à l'organisme à la fin du projet. Ces coûts directs peuvent comprendre:
  . transport
  . matériel nécessaire à l'accomplissement de la tâche
  . matériel de bureau
  . photocopies

- présenter le rapport final du projet au professeur, ensuite, à l'organisme et remettre à ces derniers un formulaire d'évaluation;

- remplir un formulaire d'évaluation à la fin du projet et le remettre au CESC

- dans le cas d'un abandon de cours, le signifier par écrit au professeur, à l'organisme et au CESC, en indiquant les raisons qui motivent l'abandon du projet.

L'organisme ou l'entreprise s'engage à:

- fournir l'information nécessaire, les facilités matérielles et/ou l'encadrement technique requis pour la réalisation du projet;

- respecter les limites du plan de travail de l'étudiant(e), préalablement fixées avec le professeur et l'organisme;

- respecter les droits d'auteur de l'étudiant(e);

- vu le caractère non-professionnel des services rendus, à être seul responsable de l'utilisation en tout ou en partie des résultats et recommandations contenus dans le rapport;

- à défrayer les coûts directs afférents à la réalisation du projet;

- remplir un formulaire d'évaluation à la fin du projet et le remettre au CESC.

Le professeur s'engage à:

- Encadrer, superviser, conseiller et évaluer l'étudiant(e) dans la réalisation du projet;
- respecter la confidentialité de l'information qui lui sera fournie;
- remplir un formulaire d'évaluation du projet et le remettre au CESC
- fournir,pour l'organisme ou l'entreprise,un rapport sur l'évaluation du travail effectué par l'étudiant-e et la remettre au CE

Autres considérations:

_____

_____

_____

_____

_____

_____

_____

Signatures:

Etudiant: _____ Tél.: _____

Professeur: _____ Tél.: _____

Organisme: _____ Tél.: _____

CESC: _____ Tél.: _____

Regroupement
des associations étudiantes
universitaires du Québec

# CODE DE DEONTOLOGIE

## CHAPITRE I

### Dispositions générales

Dans le présent règlement, on entend par:

a) "C.E.S.C.": Le Centre étudiant de services communautaires

b) "Etudiant": Une personne ou groupe de personnes inscrites à un établissement d'enseignement de niveau universitaire reconnu par le gouvernement du Québec.

c) "Organisme ou entreprise": Un organisme ou entreprise qui requiert les services du C.E.S.C.

d) "Mandat": Les composantes des recherches et travaux donnés à un étudiant pour la réalisation d'un projet effectué dans le cadre d'un cours.

## CHAPITRE II

### Devoirs et obligations envers le public

2.01 Tout bureau de C.E.S.C. ouvert dans un établissement d'enseiment de niveau universitaire reconnu par le gouvernement du Québec doit être placé sous la direction d'un-e responsable de l'association ou regroupement d'associations de cet établissement et devant laquelle ou lequel il/elle est redevable.

2.02 Dans la réalisation d'un mandat, l'étudiant-e doit tenir compte de l'ensemble des conséquences prévisibles que peuvent avoir les modalités de ses recherches et travaux.

2.03 Les services rendus par les projets CESC ne sont pas d'ordre professionnel.

## CHAPITRE III

### Devoirs et obligations envers l'organisme ou entreprise

### Section I

3.01.01 L'étudiant doit tenir compte des considérations éthiques des clientèles et du contexte dans lequel il oeuvrera.

3.01.02 Avant d'accepter un mandat, de concert avec le professeur, l'étudiant-e doit tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances ainsi que des moyens des travaux pour lesquels il/elle n'est pas suffisamment préparé-e sans obtenir l'assistance nécessaire.

### Section 2

#### Intégrité et indépendance

3.02.01 L'étudiant doit dès que possible vérifier avec l'organisme ou l'entreprise l'ampleur et les modalités du mandat que ce dernier aura confié et doit obtenir son accord à ce sujet, ainsi que l'accord dans lequel s'inscrit le mandat.

3.02.02 L'étudiant doit apporter un soin raisonnable aux biens (ex.: documents) confiés à sa garde par un organisme ou une entreprise peut prêter ou utiliser ceux-ci pour des fins autres que celles pour lesquelles ils lui ont été confiés.

3.02.03 Lorsque l'étudiant juge que l'intérêt de l'organisme exige une modification du mandat original, il doit en aviser celui-ci et le professeur dans les délais les plus brefs.

### Section 3

#### Disponibilité et diligence

3.03.01 L'étudiant doit faire preuve, dans l'exercice de son mandat, d'une disponibilité et diligence raisonnables.

3.03.02 En plus des avis et des conseils, l'étudiant doit fournir à l'organisme ou l'entreprise les explications nécessaires à la compréhension et l'appréciation des services qu'il lui rend.

3.03.03 Si l'étudiant cesse d'exercer son mandat (abandonne le projet), il doit en aviser par écrit le responsable du CESC, le professeur, et l'organisme en justifiant les raisons qui motivent l'abandon.

## Section 4

### Confidentialité

3.04.01 La confidentialité des renseignements inhérents à la réalisation du mandat doit être respectée en tout temps, doit toujours être respectée notamment dans l'utilisation des résultats. Et ne devront jamais servir à l'étudiant pour obtenir directement ou indirectement des avantages pour lui ou autrui.

3.04.02 Un(e) étudiant(e) cache l'identité de l'organisme ou l'entreprise lorsqu'il-elle utilise des informations obtenues de ceux-ci à des fins didactiques ou scientifiques à moins d'une autorisation écrite ou verbale de sa part.

## Section 5

### Accessibilité des dossiers

3.05.01 L'étudiant(e) doit respecter le droit de l'organisme ou de l'entreprise de prendre connaissance de documents ou dossiers constitués à son sujet et d'obtenir une copie de ces documents.

# CHAPITRE IV

## Devoirs et obligations envers les professions

## Section 1

### Interprétation du matériel

4.01.01 L'étudiant-e interprète avec prudence les données recueillies lors de ses observations et expertises et celles qu'il a obtenues de ses collègues. Dans tout rapport écrit ou verbal, il s'efforce de réduire toute possibilité de mésinterprétation ou l'emploi erroné de ces informations notamment en les présentant dans un style approprié aux personnes à qui il s'adresse.

## Section 2

Evaluation du travail réalisé

4.01.02 L'étudiant permettra qu'il soit fourni à l'organisme ou à l'entreprise concernés une évaluation formelle de la part du/des professeurs(s) au(x) quel(s) il/elle fut rattaché(e).

## CHAPITRE V

5.01 Le présent code entre en vigueur le jour de son approbation par l'association ou regroupement d'associations.

Résolution #47.29, adoptée lors de la réunion du 47e Conseil des Associations du RAEU le 30 octobre 1983.

# Les étudiants se mettent au service de la collectivité

par
Paul Muller
et Ginette Sauvé

Le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU) lançaient en février dernier le projet de Centres étudiants de services communautaires. Les auteurs, militants au RAEU, exposent la nature et la philosophie du projet.

PERMETTRE à l'étudiant universitaire d'acquérir une formation pratique tout en développant l'ouverture de l'université aux collectivités ? Voilà le rôle des Centres étudiants de services communautaires (CESC), une nouvelle institution qui se situe au carrefour d'une pédagogie nouvelle et d'une implication communautaire.

La fonction est de mettre les ressources universitaires au service d'organismes à but non lucratif ou à des PME pour satisfaire leurs besoins. Traditionnellement, chaque cohorte d'étudiants s'initie d'année en année aux mêmes recherches et travaux pratiques. La formule des CESC leur propose au contraire des expériences originales et utiles dans le cadre de projets de fin d'étude, de travaux pratiques, de laboratoires ou encore de travaux de recherche action. L'étudiant — ou le groupe d'étudiants — accomplit alors gratuitement un projet ou une recherche pour un organisme qui n'est pas équipé pour y entreprendre, en ressources humaines ou matérielles.

Ce projet dépasse la formule traditionnelle de stage puisque l'étudiant n'est pas appelé à effectuer les mêmes tâches que les personnes œuvrant déjà dans l'organisme.

Le 27 juillet dernier, la Confédération des associations des étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) lançait officiellement le premier CESC à l'Université Laval pour la région de Québec. Déjà, malgré le titre de la réponse du maire, les organisateurs prétendent à réaliser un minimum de trente projets au cours de la première année d'opération. Les demandes proviennent de partout, de l'intérieur comme de l'extérieur.

Le responsable du Centre retiendra les projets présentant une valeur formatrice satisfaisante. Les dossiers seront ensuite acheminés vers les professeurs et les étudiants. Chaque professeur décidera, en dernier ressort, de la valeur formatrice du projet avant qu'il ne soit entériné.

Au terme du travail, l'étudiant produira un rapport comprenant une définition précise des sujets abordés, les objectifs qu'il s'est assignés, les tâches effectuées, ses recommandations, etc. Le rapport servira à la fois à évaluer l'étudiant et de document de travail pour l'organisme bénéficiaire.

Voilà le modèle général d'un projet CESC. Chaque université, faculté ou école définira elle-même les modalités locales d'application. D'autres CESC seront opérationnels dès cet automne à l'Université de Montréal et à l'Université du Québec à Hull. Dans trois autres institutions, l'École Polytechnique, l'École des HEC et Macdonald College (McGill), le projet est à l'étude.

Les équipes locales ont à cette fin entrepris cet été un vaste inventaire des cours qui se prêteraient à de tels projets, puis une campagne d'information auprès des professeurs concernés et de l'administration. Parallèlement, les organismes bénéficiaires potentiels ont été contactés.

Durant l'année universitaire, le responsable local de chaque CESC poursuivra la promotion de chaque projet, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'université, et recueillera les premières étapes de réalisation des projets. Un responsable national au RAEU assurera la coordination de la promotion et du financement.

Malgré la rareté actuelle des ressources, l'université québécoise se voit confrontée à des défis et des exigences nouvelles. La récession semble ressentie par nombre d'intervenants. D'une troisième mission éducative et culturelle, « de service » envers la collectivité », on est passé à l'apprentissage à une communauté d'étude. L'université, et de fait, les organismes et entreprises du milieu.

A cet égard, on reconnaît partout la nécessité d'un lieu de concertation et de coordination des ressources humaines et matérielles entre l'université et la communauté. Pour l'heure, ces lieux sont rares. Le CESC devient justement une plaque tournante entre les membres de la communauté universitaire (professeurs et étudiants, et ceux des collectivités extérieures).

« Si, comme produit, l'innovation pédagogique réfère à une réalité éducative (changement de programme, de pratique, de méthode, etc.), comme processus, c'est à l'action même d'innover que l'on fait référence », écrivait le CADRE en 81 (1).

Le CESC constitue une véritable innovation pédagogique à le double titre. D'abord comme produit, il veut favoriser une formation universitaire qui soit plus complète et mieux adaptée des réalités de notre société, résultante comme promesse, il se propose de maximiser l'utilisation des ressources de l'université par le biais d'une organisation de étudiants au sein d'organismes et entreprises extérieures.

Par une ouverture de l'université à travers ses étudiants et ses professeurs à des collectivités n'ayant traditionnellement pas accès à l'université, nous pouvons contribuer à poser un regard « neuf » sur l'université.

■ D'abord, sur les disciplines elles-mêmes par une mise à jour des contenus et sur la nécessité d'une interdisciplinarité, etc.,

■ ensuite sur les relations entre théories et pratiques en visant un plus grand équilibre et une meilleure intégration de ces éléments au sein une enseignement,

■ enfin sur les relations entre pratiques sociales et objet scientifique par l'introduction de nouvelles problématiques issues du vécu réel des organismes et entreprises du milieu.

Comme le note l'OCDE (2), le développement des relations avec les collectivités a encouragé les institutions d'enseignement supérieur à diversifier les situations d'enseignement et de recherche et à élargir ainsi leur éventail méthodologique et pédagogique.

Le projet CESC prend d'abord racine dans des conceptions d'une profession, d'un métier et d'une pédagogie telle l'assurance d'une plus grande compétence et pertinence de la formation, le CESC — par les projets — permettra également de développer chez l'étudiant, outre un sens plus aigu de l'appartenance à une communauté d'étude, l'esprit d'entreprise, le sens de l'organisation et entreprises du milieu.

Le Centre étudiant de services communautaires fait donc de l'étudiant un citoyen à part entière, responsable de sa formation et ouvert à la communauté qui la supporte.

Nous pouvons aider les communautés à s'approprier les connaissances et outils d'analyse qui leur permettront de mettre à bien leurs propres projets. Plus globalement, dans une optique de promotion collective, nous croyons de l'acte de l'apprentissage et de la connaissance des biens essentiellement individuels, tels ils deviennent collectifs par une participation active de la communauté à la formation de ses leaders, au partage de même des connaissances avec le milieu.

L'idée du CESC n'est pas tout à fait nouvelle. Naguère des expériences isolées fleurissaient dans différents champs d'études, tel l'idée d'un tel centre de Marie-Andrée Bertrand à l'université de Montréal. Plus récemment, le Marketing « aux HEC (Hautes études commerciales) depuis bon nombre d'années, et l'expérience étudiante offre des services de marketing à des PME. Mais à la différence du CESC, l'action des étudiants se limite au niveau particulier.

En Suède, à l'université de Stockholm, le Bureau de

vices juridiques dispense ses conseils à des individus ou organismes depuis cinq ans déjà. Cette expérience fait partie intégrante de la formation des étudiants et leur est créditée.

En sciences humaines, des étudiants en travail social ont créé un groupe d'entraide pour personnes du troisième âge. Là encore, leur intervention auprès d'une collectivité s'est intégrée dans leur programme d'enseignement.

Plus récemment, de multiples projets ont vu le jour dans divers champs d'études tels les sciences de l'aménagement, de l'éducation, de la santé, etc. Malheureusement, ces expériences ne sont pas suffisamment généralisées et valorisées par l'université même.

Nos voisins américains ont depuis longtemps compris la valeur formatrice et sociale d'une formule de type CESC. En 1972, la Small Business Administration crée le Small Business Institute dont la fonction est de mettre en rapport des petites entreprises et des étudiants en administration de niveau bac et maîtrise.

En 1979, 348 écoles, 2 000 professeurs et 20 000 étudiants participent à de tels programmes. La croissance phénoménale de la formule s'est ralentie depuis mais l'ouverture du programme aujourd'hui témoigne encore de la réaction plus que favorable devant ce genre d'initiative.

Ce projet et d'autres, croyons-nous, pourra favoriser l'instauration d'une politique d'ensemble, clairement établie au sein de nos universités québécoises, des services aux collectivités envisagés comme l'une des trois missions économiques, éducatives et culturelles de l'université. Grâce à elle, l'étudiant pourra jouer un rôle actif dans sa formation et se sentir responsable envers la société.

Nous invitons donc tous les groupes et entreprises à nous exprimer leurs commentaires et recommandations et d'examiner avec nous les ressources qu'un CESC pourrait mettre à leur disposition pour répondre aux besoins et projets de leur organisme.

Voici l'adresse : RAEU, Centre communautaire, 2500 Édouard Montpetit, local 1530, Montréal, Qué., H3T 1J4. Tél. : 343-5943.

(1) *Centre d'animation, de développement et de recherche en éducation (1981), Dossier sur l'innovation pédagogique*, document de travail par Louis Guilbeau et Paul-Emile Gingras, 140 pages.

(2) L'organisation de l'expérience internationale sur l'enseignement supérieur et la collectivité, Paris, février 1980.

## Des initiatives nombreuses

Malgré la prédominance certaine de la pédagogie traditionnelle au primaire, des enseignants ont sans cesse, depuis dix ans, pris de nombreuses initiatives qui empêchent de considérer la réalité comme monolithique. Des expériences locales, d'inégale valeur certes mais qu'on hésite trop à faire connaître, témoignent d'une imagination et d'une créativité pédagogique inédites.

Il est significatif, par exemple, de passer en revue les thèmes des congrès pédagogiques tenus en Abitibi-Témiscamingue depuis 1972, et qui portent sur l'activité pédagogique au primaire : « la créativité en liberté », « l'activité éducative », « école, milieu de vie », « vers un vécu scolaire plus cohérent », « mon école, j'la fais », « le projet éducatif de nos enfants », « s'adapter à l'enfant ».

Il importe aussi de souligner, tant au niveau primaire que secondaire et collégial, l'action importante des associations regroupant sur une base volontaire des enseignants de certaines disciplines. Depuis de nombreuses années, ces associations — par des congrès, des colloques, des revues, des échanges, des interventions à divers niveaux — contribuent à saisir les besoins nouveaux et à promouvoir des démarches pédagogiques de mieux en mieux ajustées aux exigences de formation et d'apprentissage.

Une des qualités de ces associations est de regrouper les membres aux divers niveaux d'enseignement et de travailler — sur une base bénévole — à l'évolution pédagogique en dehors parfois formalistes et virtuelles du milieu de travail.

Conseil supérieur de l'éducation, *L'activité pédagogique, pratiques actuelles et avenues de renouveau*, 1982, p.13.

# Pour sortir l'étudiant de l'impasse

**JULIE MORENCY**

*Secrétaire générale du Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec (RAEU)*

LA CRISE économique actuelle avec les coupures et les compressions dans les budgets d'enseignement et plus particulièrement dans les universités, incite à faire davantage avec moins, c'est-à-dire de rationaliser, regrouper et maximiser les ressources avec les groupes du milieu et les institutions d'enseignement environnantes.

Alors que la population se questionnera sur le rôle social de l'Université, les responsables des institutions devront justifier leur efficacité et avoir le courage de prendre des décisions impopulaires qui s'imposent malgré les résistances d'autres intervenants qui ne recherchent trop souvent qu'à conserver leurs intérêts corporatistes.

En effet, des choix s'imposent afin d'innover dans la recherche de solutions concrètes aux maux vécus par les étudiants à la sortie de l'université. Il importe de promouvoir une toute nouvelle approche éducative qui, sans être une panacée, nous permettra de déboucher sur une meilleure prise en main des étudiants.

À partir de ces constats, le RAEU a voulu formuler trois objectifs principaux dans lesquels il voit de nouvelles avenues pour sortir l'étudiant de l'impasse.

1) pour **l'étudiant**: susciter l'émergence d'une conscience accrue de son milieu tout en favorisant le développement de son potentiel créateur;

2) pour **l'Université**: favoriser une formation universitaire qui soit plus complète, moins théorique et moins détachée des réalités de notre société;

3) pour **la communauté**: maximiser l'utilisation des ressources de l'université et mettre ces ressources au service des groupes et individus n'ayant pas traditionnellement accès à l'université et à ses ressources.

Une des premières solutions aux problèmes de chômage des étudiants devra, selon nous, passer par l'ouverture de l'université sur la collectivité.

Il me semble qu'il est grand temps que les universitaires sortent de leur ghetto et qu'ils acceptent de côtoyer les milieux qui n'ont traditionnellement pas accès aux ressources physiques et intellectuelles des universités.

Par ailleurs, le RAEU croit que l'université dans son ensemble doit cesser de projeter l'image facile du baccalauréat = emploi et argent garanti. La conjoncture nous oblige à outrepasser les garanties traditionnelles et les stéréotypes. Le diplôme devient de plus en plus nécessaire pour entrer sur le marché du travail, mais de moins en moins utile pour assurer un emploi prometteur. Ainsi, le diplôme collégial ou universitaire est requis pour nombre d'emplois non qualifiés; les employeurs ont l'embarras du choix, on ne peut les blâmer. Le diplôme qui était autrefois une garantie de promotion sociale devient en quelque sorte une condition minimum d'emploi, et pas toujours!

Par conséquent, il importe donc qu'au même titre que le virage technologique, les universités entreprennent le virage pédagogique. Cela signifie que l'Université devra s'adapter aux réalités conjoncturelles qui sont nécessaires dans l'exercice d'un emploi comme dans l'ensemble de la vie quotidienne, afin de former des citoyens responsables, capables de collaboration de sens critique, d'imagination, de créativité, d'initiative et aussi pour développer sa capacité de comprendre le changement, d'y participer et de contribuer à son orientation.

Pour nous, cela signifie tout d'abord que les cours deviennent plus pratiques. Non pas qu'il faille enfermer les étudiants dans des secteurs plus étroits en leur permettant d'exercer un emploi spécifiquement défini, mais bien d'augmenter leur mobilité et leur capacité de renouvellement tout en acquérant une formation de base.

Plus précisément, l'étudiant devra être amené et valorisé dans son implication au sein de la société. Que ce soit par l'octroi de crédit ou par l'octroi de bourses spéciales d'implication communautaire, l'étudiant qualifié devra comprendre qu'il est un outil au service de la société et que ses chances de trouver un emploi résident dans son ouverture auprès des organismes non traditionnellement pourvus en ressources.

Permettre à l'étudiant d'être utile à la société signifie pour nous sortir l'étudiant de l'impasse du « pas d'expérience pas d'emploi ». Pour se faire, les programmes de cours devront être modifiés, concertation et dialogue devront s'instaurer entre le milieu de l'entre

prise, des groupes communautaires et la communauté universitaire. Les administrateurs de nos universités devront sortir de leur tour d'ivoire et descendre sur le plancher du peuple, c'est-à-dire, sur le terrain de ceux qui sont en besoin et qui n'ont pas les moyens de les satisfaire. Par ailleurs, il faudra également prendre conscience que l'emploi de demain devra reposer sur la solidarité et la concertation auprès de tous les intervenants du milieu.

C'est en ce sens que nous proposions ces derniers mois la création d'un fonds de développement et de solidarité communautaire à partir d'une contribution minime des entreprises et des travailleurs du secteur privé et parapublic.

Nous avons également implanté cet été dans trois universités des centres étudiants de services communautaires (CESC), afin de mettre en pratique les énoncés théoriques que nous recevions à l'université.

Sous le thème « Au carrefour d'une pédagogie nouvelle et d'une implication communautaire », les CESC veulent donner l'exemple de la prise en main, de la concertation et de la solidarité entre les divers intervenants de la société en favorisant un apprentissage pratico-théorique au service de la communauté.

Dans le cadre de cours, quel que soit leur champ d'études, les étudiants devront s'adjoindre de professeurs ou d'autres intervenants du milieu pour faire une étude de la recherche, de la consultation, de la prévention, qui servira de façon pratique à des groupes ou entreprises de la société.

En somme, le RAEU croit que le modèle éducatif actuel doit être transformé dans le sens d'une plus grande responsabilisation de l'étudiant et qu'à ce titre, il doit favoriser l'initiative et la prise en main.

Québec, Le Soleil, jeudi 28 juillet 1983

# Expertise étudiante gratuite

(PC) — L'université Laval, l'université du Québec à Hull et l'École des Hautes Etudes commerciales de Montréal offriront bientôt gratuitement l'expertise d'étudiants aux organismes communautaires à but non lucratif et aux petites entreprises.

Ce projet, préparé par le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU), est l'aboutissement le la volonté des étudiants d'améliorer leur formation et d'offrir une alternative aux organismes et entreprises qui ont besoin de maints services, mais qui ne peuvent se les payer.

A Québec où le projet a été lancé officiellement, hier, la Confédération des associations des étudiants de l'université Laval (CADEUL) travaille à la mise sur pied du Centre étudiant de services communautaires (CESC) qui fera le lien entre les besoins des organismes et entreprises de la région et les étudiants et professeurs qui pourront offrir leur aide.

Dans une première étape, un répertoire des cours offrant ou pouvant offrir des possibilités de travaux pratiques dans des organismes extérieurs a été établi.

Présentement, des contacts intensifs sont entrepris avec des organismes et entreprises afin de connaître leurs besoins et de les informer de l'existence du CESC qui deviendra permanent dès le 6 septembre.

**Travail précis**

Concrètement cela signifie que l'étudiant effectuera un travail bien précis, par exemple une étude de marché, la conception d'un plan de communication ou une expertise architecturale, au sein d'une entreprise, pour compléter la formation théorique acquise dans le cadre d'un cours.

L'étudiant sera supervisé par un professeur et des crédits lui seront accordés selon le nombre d'heures nécessaires à la réalisation du projet.

"Toutefois, a indiqué Jean Rousseau, secrétaire aux affaires pédagogiques de la CADEUL, nous n'avons pas l'intention de fournir de cheap labor aux entreprises."

Les responsables du projet à Québec se disent persuadés que les opérations du CESC auront un impact considérable tant auprès du milieu universitaire que dans le monde socio-économique car ils ont déjà répertorié 2,500 organismes à but non lucratif à qui les étudiants pourront offrir leur expertise dans la région.

Éventuellement, d'autres universités devraient emboîter le pas au projet ce qui entraînerait à long terme la formation d'un bureau provincial de services communautaires étudiants.

LA PRESSE, MONTREAL, JEUDI 28 JUILLET 1983

# Aide des étudiants aux organismes sans but lucratif

QUEBEC (PC) — L'université Laval, l'Université du Québec à Hull et l'école des Hautes études commerciales de Montréal offriront bientôt gratuitement l'expertise d'étudiants aux organismes communautaires à but non lucratif et aux petites entreprises.

Ce projet, élaboré par le Regroupement des associations étudiantes universitaires (RAEU), est l'aboutissement de la volonté des étudiants d'améliorer leur formation et d'offrir une alternative aux organismes et entreprises qui ont besoin de maints services mais qui ne peuvent se les payer.

À Québec où le projet a été lancé officiellement hier, la Confédération des associations des étudiants de l'université Laval (CADEUL) travaille à la mise sur pied du Centre étudiant de services communautaires (CESC) qui fera le lien entre les besoins des organismes et entreprises de la région et les étudiants et professeurs qui pourront offrir leur aide.

Dans une première étape, un répertoire des cours offrant ou pouvant offrir des possibilités de travaux pratiques dans des organismes extérieurs a été établi.

Présentement, des contacts intensifs sont pris avec des organismes et entreprises afin de connaître leurs besoins et de les informer de l'existence du CESC qui deviendra permanent dès le six septembre.

## Travail précis

Concrètement cela signifie que l'étudiant effectuera un travail bien précis, par exemple une étude de marché, la conception d'un plan de communication ou une expertise architecturale au sein d'une entreprise pour compléter la formation théorique acquise dans le cadre d'un cours.

L'étudiant sera supervisé par un professeur et des crédits lui seront accordés selon le nombre d'heures nécessaires à la réalisation du projet.

# A l'Université du Québec: les étudiants s'orientent vers une solidarité communautaire

Daniel Seuvée
Marc Fournier

Association Géné- des Etudiants/étu- les de l'Université Québec à Hull, tra- le à l'heure actuelle un projet d'implica- communautaire où étudiants, dans le de leurs cours, ront réaliser une vention au sein organismes commu- taires ou de petites moyennes entrepri- (PME). Ce projet Centre Etudiant d vices Communau- res (CESC), nous apparu essentiel qu'on s'aperçoit la crise qui tra- présentement la iété québécoise pas de nature tement économi- Elle est en effet blée de crise de urs et d'une crise tructures.

Depuis le début de crise, l'augmen- du chômage laisse croire que pulation étudiante a qu'une quelcon- place dans la iété. Tous les nous constatons satisfaction des étu- diants dans leurs cours. Les contenus de cours restent trop théoriques et sont décrochés de la réalité.

Individuellement, l'étudiant se sent souvent isolé et impuissant, il a tendance à se replier sur lui-même en espérant que le chômage, l'endettement et l'inexpérience le frappera le moins durement possible. A la recherche de travail, les étudiants se retrouvent souvent déçus, puisque pas d'expérience pas d'emploi, pas d'emploi, pas d'expérience. Il se développe chez les étudiants une insécurité face à leur avenir. Certains préféreront le statut d'étudiant à la vie, d'autres vont s'impliquer, s'organiser, se regrouper afin de tenter de nouvelles expériences.

Dans notre système d'éducation, il n'y a pas ou peu de place pour l'implication sociale. Pour l'étudiant, cela demeure très aléatoire et arbitraire, dépendamment du vécu et du cheminement de chacun. Toutefois, certains participent à des organismes bénévoles, d'autres milent au sein de leur association étudiante ou encore travaillent dans une coopérative ou un centre communautaire, etc.

Les étudiants ont la volonté manifeste d'être utiles à la collectivité et veulent sortir du rôle passif dans lequel le système d'éducation les enferme. Ils ont de l'ambition et le potentiel de réaliser des choses, ce que l'université n'encourage pas suffisamment. Il existe une multitude de projets à l'intérieur de chaque programme, mais il manque de ressources et de coordination. En conséquence les étudiants deviennent individualistes, le savoir-faire est galvaudé et les ressources humaines et physiques sont sous utilisées.

Comme projet, les Centres Etudiant de Services communautaires (CESC) doivent viser une pédagogie nouvelle et une intervention tournée vers les communautés. Dans le livre brun "**élèves, étudiants/étudiantes: une présence active et responsable**", le ministre de l'Education Camille Laurin, nous rappelle qu'il a, "*acquis la conviction que, au-delà des problèmes rattachés à leur statut spécifique et au-delà des revendications que touchent certains aspects particuliers de leur mieux-être matériel, c'est fondamentalement un puissant désir de solidarité avec l'ensemble de la communauté que les étudiants veulent exprimer dans des actions autonomes...Le projet en voie d'élaboration par le Regroupement des Associations Etudiantes Universitaires du Québec visant à rendre disponible à la population un ensemble de services communautaires, de même que le projet de relance des coopératives en milieu scolaire sont des exemples qui témoignent de cet esprit de solidarité bien vivace. De semblables projets seront encouragés et appuyés par le Ministre de l'Education*", (1982, pp. 4,5)

Pour conclure, nous estimons que ce projet permettra aux étudiants-es de s'impliquer davantage dans leur collectivité et donnera une conscience sociale de personne plus responsable dans notre société.

Reçu le 30 : 3

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
Vice-rectorat aux études

le 22 septembre 1983

Mesdames et Messieurs les doyens de facultés
et directeurs de départements

Mesdames,
Messieurs,

La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) est à implanter un Centre étudiant de services communautaires (CESC) dans notre institution. Cette initiative fait partie du plan d'action du Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec (RAEU), visant à doter de CESC la plupart des universités.

Les CESC ont pour but de mieux articuler les divers besoins du milieu (groupes populaires, organismes communautaires, PME, etc.) aux ressources humaines et matérielles de nos universités. Ainsi, en collaboration avec les professeurs et dans le cadre de leurs cours crédités, les étudiants pourraient poursuivre des travaux qui, lorsque la situation le permet, puissent satisfaire au moins en partie à ces besoins et enrichir la mission de rayonnement de l'Université d'une portée sociale et pratique plus concrète.

Certes, bon nombre de départements et de facultés ont déjà recours à des pratiques analogues. Certaines disciplines appellent d'ailleurs de telles interventions dans le processus même d'apprentissage. D'autres, cependant, se résignent trop facilement à ne pas créer de liens immédiats avec le milieu. Le CESC de l'Université de Montréal tentera de rendre plus fréquentes les interventions concrètes et de multiplier les travaux qui, tout en répondant aux normes admises de qualité académique, relient davantage des besoins sociaux et les ressources tant intellectuelles que matérielles de l'Université. On peut croire également qu'une telle implication motivera davantage les étudiants dans leurs travaux.

J'invite donc toutes les personnes responsables des programmes et les professeurs à collaborer avec les étudiants en la matière, partout où c'est possible, tout en veillant à maintenir les standards académiques à leur niveau d'excellence habituel.

Je vous remercie de votre bonne collaboration.

le Vice-recteur aux études,

Jean-Pierre Wallot

JPW/jjl

Case postale 6128, Succursale "A"
Montréal, P.Q., H3C 3J7

UNIVERSITÉ LAVAL
CITÉ UNIVERSITAIRE
QUÉBEC, CANADA
G1K 7P4

CABINET DU VICE-RECTEUR
À L'ENSEIGNEMENT
ET À LA RECHERCHE

Le 24 octobre 1983

NOTE A : Messieurs et Mesdames
les doyens
les directeurs et directrices d'école

OBJET : Centre étudiant de services communautaires

---

Cet été, la Confédération des associations des étudiants et étudiantes de l'Université Laval (CADEUL) a travaillé à l'implantation du Centre étudiant de services communautaires (CESC). Le CESC permet actuellement à des étudiant(e)s d'acquérir une connaissance pratique, possiblement dans le cadre de leurs cours, en favorisant leur engagement auprès de groupes communautaires, d'organismes à buts non-lucratifs et de petites entreprises. Utilisé comme une banque de projets, le CESC, situé dans les locaux de la CADEUL, est directement accessible à la population étudiante.

Je ne peux qu'acquiescer au désir des promoteurs du CESC de favoriser le plus possible l'engagement personnel des étudiants dans le processus de leur propre formation. Par cette initiative heureuse, les étudiant(e)s de l'Université Laval se dotent d'un outil valable en vue de concrétiser leur engagement social et communautaire et de parfaire leur formation.

Le CESC pourra devenir une plaque tournante entre les membres de la communauté universitaire, professeurs et étudiants, et ceux des collectivités extérieures, comme m'en faisait part M. Jean Rousseau, secrétaire aux affaires pédagogiques à la CADEUL.

Je vous invite donc à être attentifs aux possibilités que recèle cette initiative étudiante tant au plan de l'atteinte de l'objectif d'une formation intégrale qu'à celui de l'innovation pédagogique.

...2/

Veuillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche

Michel Gervais

/far

UNIVERSITÉ LAVAL
FACULTÉ DE DROIT

Québec, le 18 avril 1983

Monsieur Camille Laurin
Ministre de l'Education
Gouvernement du Québec
Hotel du Gouvernement
Québec

Monsieur le ministre,

La présente se veut un appui personnel à la création d'un Centre étudiant de services communautaires par le Regroupement des associations étudiantes universitaires du Québec et à une demande de subvention de départ auprès du ministère de l'Education.

J'ai eu l'avantage de lire le document du 19 février 1983 rédigé par Mme Julie Morency concernant ce projet. Je souscris sans réserve à l'esprit qui l'anime, aux objectifs visés et pour l'essentiel aux modalités d'organisation envisagées. L'expérience acquise en qualité de professeur de droit depuis 1978 et à titre de directeur du programme de 1er cycle à la Faculté de droit de l'Université Laval depuis 1981 m'incite à accueillir avec enthousiasme un projet dont les retombées pour la société et la communauté universitaire ne pourront être que largement positives, en particulier dans le domaine du droit.

L'implication des étudiants en droit dans la réalisation de projets communautaires d'information et d'éducation juridiques ou de recherche-action mettrait sans doute à meilleure contribution les ressources humaines et matérielles des Facultés de droit pour le bénéfice des personnes et des groupes qui ne parviennent que difficilement à mobiliser le droit et les institutions juridiques au service de leurs intérêts. Cette implication communautaire des étudiants ajouterait en outre à leur formation une dimension clinique négligée dans la plupart des programmes actuels de formation par suite d'une coupure étanche entre l'enseignement et la prise en compte de

.../2

la réalité du droit en action. Participant avec les étudiants à la réalisation de tels projets, les professeurs de droit y trouveraient eux-mêmes les bases du renouvellement de la problématique, des méthodes pédagogiques et même des objectifs de la formation universitaire des futurs avocats et notaires.

C'est pourquoi l'initiative du R.A.E.U. m'apparaît porteuse d'un très riche potentiel. Prenant appui sur les expériences accumulées au cours des dernières années, la création d'un Centre étudiant de services communautaires encouragerait de nouveaux efforts et susciterait plus efficacement l'initiative des étudiants. Elle me semble surtout le meilleur moyen d'assurer l'évolution des mentalités qui peut seule garantir à long terme une ouverture réelle de la communauté universitaire aux besoins de la collectivité québécoise.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Jean-Guy Belley
Professeur
Directeur du programme de 1er cycle

JGB/lp

Gouvernement du Québec
**Conseil supérieur**
**de l'éducation**

Reçu le 15 AVR. 1983

Sainte-Foy, le 5 avril 1983

Mademoiselle Julie Morency
Secrétaire au Centre étudiant
de service communautaire
RAEU
2332 Edouard Montpetit
Centre communautaire, local 5530
Montréal (Québec)

Mademoiselle,

J'ai bien reçu de votre part les renseignements demandés sur votre projet de centre étudiant de service communautaire et je les transmets à chacun des membres de la Commission de l'éducation des adultes ainsi qu'à la coordonnatrice de la Commission de l'enseignement supérieur.

A mon avis, votre projet peut être d'un grand intérêt à la fois pour les étudiants eux-mêmes et à la fois pour toute la communauté. Je souhaite vivement qu'il se réalise le plus rapidement possible.

Les membres de la Commission de l'éducation des adultes le tiennent pour le moins en haute considération et en tiendront compte dans leur dossier de la situation des jeunes adultes.

Veuillez recevoir, Mademoiselle, l'expression de mon encouragement et de mes sentiments distingués.

Le coordonnateur de la Commission
de l'éducation des adultes,

Jean-Pierre Lamoureux

JPL/fd

direction
générale
vie étudiante
université laval
Pavillon Lemieux, bureau 1532
Cité universitaire, Québec
G1K 7P4 tél. 656-5800

Reçu le 25 AVR. 1983
Reçu [illegible] 1983

Le 20 avril 1983.

Mme Julie Morency
Secrétaire
Centre étudiant de services communautaires
2332, Edouard Montpetit
Local C-5530
Montréal H3T 1J4

Madame Morency,

Dans votre lettre du 6 avril dernier, vous sollicitez un appui de ma part dans votre démarche d'implantation d'un Centre étudiant de services communautaires (C.E.S.C.) dans les universités québécoises. J'accepte avec plaisir et grand intérêt de vous transmettre mes commentaires.

Je crois que l'on peut faire un certain rapprochement entre une dimension du mandat de la Direction générale de la vie étudiante à l'Université Laval et le projet du RAEU; et aussi affirmer que dans les deux situations nous nous retrouvons à "un carrefour d'implication communautaire et de pédagogie nouvelle".

Beaucoup d'activités des Services aux étudiants sont reconnues comme un prolongement naturel des activités d'enseignement et de recherche. Plusieurs autres concrétisent notre mandat d'animation communautaire qui est d'ailleurs partagé avec d'autres unités de l'Université. Dans tous les cas, elles s'inscrivent à l'intérieur de la mission éducative et sociale de l'Université.

Les membres de la Communauté universitaire sont de plus en plus sensibilisés aux qualités formatrices des activités d'apprentissage prises en charge par les étudiants et les étudiantes. On voit de plus en plus poindre ce genre d'activités au sein de facultés et d'écoles en même temps qu'à la Direction générale de la vie étudiante. Le C.E.S.C. viendrait accentuer cette tendance. Ce qui ne pourrait que développer davantage la conscience sociale et la formation pratique des étudiants et étudiantes.

Cependant, il faudrait être particulièrement attentif aux risques de dédoublement des rôles entre les organismes et les agents

... 2

de formation. Une clarification des notions de"services communautaires"sera nécessaire ainsi qu'une période d'ajustement inévitable entre les différents partenaires. Des initiatives ont cours et se développent déjà grâce au leadership de certains professeurs, de professionnels et d'étudiants. Il ne faudrait pas assister à une remise de la responsabilité au C.E.S.C.; il faudrait plutôt assister à un partage du leadership.

J'aimerais, en terminant, faire référence à des organismes étudiants en liaison avec la Direction générale de la vie étudiante qui poursuivent des objectifs qui se rapprochent de ceux des "Services communautaires". Et je pense particulièrement au Bureau étudiant d'information juridique, au Bureau étudiant d'information en développement international, au Service étudiant de relations publiques et au Groupe étudiant de conception mécanique et industrielle.

Je crois donc qu'il y a place pour le projet de Centre étudiant de services communautaires à l'Université Laval. Et je souhaite que les étudiants et les étudiantes puissent se servir de ce moyen pour occuper leur place comme agents d'éducation et participer véritablement à leur formation universitaire.

Le directeur général
de la vie étudiante,

Rémy Bergeron

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, Succursale A
Montréal, P.Q. H3C 3P8

Reçu le 5 [illegible] 1983

Montréal, le 2 mai 1983

Madame Julie Morency
Secrétaire au C.E.S.C.
Regroupement des associations
étudiantes universitaires du Québec
2332 Edouard-Montpetit
Montréal, H3T 1J4

OBJET: Quelques commentaires concernant votre projet: "Implantation d'un Centre Etudiant de Services Communautaires"

Madame,

C'est avec intérêt que j'ai pris connaissance de votre projet d'implantation d'un Centre Etudiant de Services Communautaires.

Vous n'ignorez sûrement pas que l'UQAM et plus particulièrement notre service a acquis, depuis plus de cinq ans, une expérience significative en ce domaine puisque nous avons été la première université à nous doter d'une politique institutionnelle de services à la collectivité dont les objectifs sont apparentés à ceux que vous poursuivez dans ce projet. C'est donc à la lueur de cette vaste expérience que je commenterai brièvement quelques éléments de celui-ci.

1- Buts et objectifs

Nous souscrivons sans réserve aux objectifs décrits à la page trois et plus particulièrement ceux qui privilégient une insertion sociale de l'étudiant-citoyen auprès des organismes communautaires généralement peu ou mal desservis traditionnellement par les universités. Cette perspective gagne toute sa richesse lorsqu'elle lie l'apprentissage de l'étudiant à la vie, au vécu, à l'expérimentation. Cette "vision" de l'éducation et l'utilisation d'une pédagogie nouvelle correspondent aux grands courants contemporains de l'éducation permanente auxquels nous adhérons.

.../2

Notons toutefois que les termes "organismes communautaires et les petites entreprises" sont à notre avis beaucoup trop vagues et gagneraient à être précisés pour éviter de longs palabres lors d'une éventuelle mise en marche de votre projet. De plus, il vous faudrait me semble-t-il reconnaître un rôle et une place plus importante aux partenaires sociaux (organismes et petites entreprises) avec lesquels vous voulez oeuvrer. Ces derniers ne doivent pas être et ne tolèreront pas d'être "de nouveaux lieux de stage bidon".

Si ceux-ci deviennent des partenaires éducatifs, ils devront également pouvoir définir leurs besoins et encadrer la démarche du projet pour laquelle ils sollicitent une contribution des étudiants et de l'Université.

2- Etudiant-université-milieu

Votre texte nous donne de nombreuses informations sur l'organisation et le fonctionnement national, local, organigramme, demande budgétaire, etc...

Qu'il me soit permis d'exprimer ici mon inquiétude. Il me semble à prime abord que vous vous dirigez vers la création d'une structure lourde, coûteuse mais surtout parallèle non-intégrée à l'université à ses structures académiques et administratives.

Or cette position "marginale" dans l'université restreint de beaucoup la possibilité réelle d'atteindre vos objectifs. En effet, comment pourra se réaliser la jonction "formation académique de l'étudiant et contribution à la vie sociale", si vous vous situez en marge des structures et intentionnalités de l'université. Comment obtiendrez-vous des contributions des ressources-professorales, comment assurerez-vous des continuités dans vos implications sociales, si l'institution universitaire ne fait pas sienne vos intentions, vos prémices éducatives, si elle ne reconnaît pas la valeur de vos apprentissages mais aussi si les groupes ne peuvent compter sur la responsabilité morale de l'université (qualité des réalisations étudiantes, respect des ententes, etc...)

.../3

Ces questions nous apparaissent fondamentales et nous regretterions que vos intentions s'inscrivent par trop dans la marginalité et laissent indifférents les secteurs académiques.

Nous sommes conscients que ces quelques remarques sont trop brèves et exigeraient d'autres développements. Aussi, nous vous informons que nous serions disposés à pousser plus loin notre réflexion avec vous sur ce sujet, dans le cadre d'une rencontre ou d'un atelier de travail avec vos membres si vous en pressentez le besoin ou l'utilité.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pierre Gladu
Directeur adjoint
Services communautaires

PG/jc

Reçu le 28 AVR 1983

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888 Succursale A
Montréal P.Q. H3C 3P8

Montréal, le 20 avril 1983

Madame Julie Morency
Secrétaire au C.E.S.C.
Regroupement des associations
étudiantes universitaires du Québec
2332 Edouard-Montpetit
Montréal, H3T 1J4

Madame,

Par la présente, j'accuse réception de votre demande d'appui au projet d'implantation d'un Centre Etudiant de Services Communautaires et vous remercie de m'avoir transmis copie du projet en question.

Etant donné que vous connaissez déjà l'intérêt et l'implication de l'UQAM dans les domaines des services à la collectivité et de l'action communautaire, vous pouvez être assurée que nous vous ferons connaître notre avis dans les meilleurs délais.

Entre temps, je profite de l'occasion pour vous transmettre copie de la politique institutionnelle de l'UQAM en matière de services à la collectivité de même qu'un exemplaire du formulaire relatif aux demandes de subventions dans le cadre des projets d'action communautaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Laurent Jannard
Directeur
Services communautaires

LJ/jc

P.J.: 3 - Politique du service à la collectivité
- Resolution 79-CE-2421 adoptée le 19 juin 1979
- Formulaire relatif aux demandes de subventions des P.A.C.

c.l.s.c.
centre-ville

139 rue de Bleury
Montréal Québec H3B 3J1
tél. 866-5761

Le 7 avril 1983

Madame Julie Morency
RAEU
Centre Communautaire
2332, Edouard Monpetit
Local 5530
Montréal, Québec
H3T 1J4

Madame,

J'ai pris connaissance, avec intérêt, du document "Projet de centre étudiant de services communautaires" que vous m'avez fait parvenir récemment. La présente lettre a pour but d'appuyer les démarches du Regroupement des associations étudiantes concernées afin de réaliser votre projet.

Je souscris au but et aux objectifs mentionnés dans ce document rédigé en février'83. Plusieurs groupes communautaires du territoire que nous desservons sauront utiliser les talents et la volonté de s'impliquer des étudiants qui participeront à ce projet. D'autre part, je crois personnellement qu'une mise en application dans la pratique de l'enseignement acquis à l'université enrichira grandement les connaissances des étudiants universitaires. Il n'y a rien de mieux que de se confronter à la réalité pour vérifier la valeur de nos idées et théories.

J'espère que vous obtiendrez les fonds nécessaires à la mise sur pied de votre projet car plusieurs groupes communautaires attendent votre support.

Jean-Pierre Perreault
Directeur général

JPP/ct

Reçu le - 5 JUIL. 1983

Université du Québec à Montréal
Case postale 8888 Succursale A
Montréal P.Q. H3C 3P8

LA GARDERIE MAMUSE
1255, RUE ST-DENIS
MONTRÉAL, H3C 3P8
TÉL.: 282-3512-13

Montréal, le 16 juin 1983.

RAEU
Centre communautaire,
2332 Edouard Montpetit,
Local 5530,
Montréal, h3t 1j4

re: projet de centre étudiant de services communautaires.

A qui de droit,

Nous vous informons par la présente de notre appui sans réserve au projet CESC.
Le document que vous nous avez remis en avril dernier a été lu et approuvé par les membres du Conseil d'Administration de la Garderie.

Nous vous souhaitons bonne chance et restons à votre disposition si vous avez besoin de nous.

La Garderie Mamuse

par: Claude Poulin
Claude Poulin, responsable.

LGM/cp

Recu le 05 MAI 1983

Montréal, avril 1983

RESEAU D'ECHANGES DE SERVICES

DE

COTE-DES-NEIGES INC.

A qui de droit,

Nous avons récemment pris connaissance de la philosophie et des propositions du Rassemblement des associations étudiantes universitaires du Québec à propos d'un Centre Etudiant de Services communautaires.

Suite à cette information, notre organisme, qui a pour but d'aider les gens du quartier à s'entraider par l'échange de services, tient à appuyer le principe même de l'existence de ce Centre.

Nous croyons fermement que le savoir universitaire peut à la fois s'acquérir dans un milieu et profiter à celui-ci en retour; amener l'université vers les gens plutôt que de tenter le contraire nous semble donc être un but louable qui mérite qu'on accorde les moyens nécessaires à ceux qui veulent l'atteindre.

C'est donc en nous attachant à la philosophie défendue et au fait que nous croyons que de nombreux organismes et groupements profiteraient grandement de l'expérience que nous nous permettons d'appuyer ce projet qui, nous l'espérons, deviendra une réalité durable.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

John Atkins
Coordonnateur

Reçu le 09 JUIN 1983

RAEU
A/s Monsieur Bernard Morin
2332, Edouard-Montpetit,
Local C-5330,
Montréal, P.Q.
H3T 1J4

A qui de droit,

Par la présente, les membres d'Objectif P.P.E. (Petites-Petites Entreprises) tiennent à vous faire part de leur appui au projet de Centre Etudiant de Services Communautaires que vous mettez de l'avant.

Nous nous sommes donnés comme objectif d'aider les jeunes à créer leurs propres emplois, en mettant sur pied soit une petite entreprise, soit un projet éligible à une ou plusieurs sources de subventions gouvernementales et au cours de notre travail, nous avons pu constater que le besoin pour un projet tel que celui du Centre Etudiant de Services Communautaires est des plus criant chez les jeunes du moins.

Combien de jeunes ont des idées de projets ou de petites entreprises mais ne les réalisent jamais par manque de ressources financières, techniques ou autres?

C'est d'ailleurs en raison de ce manque d'argent si fréquent chez les jeunes que nous nous félicitons de votre décision de ne pas viser l'autofinancement à tout prix du CESC, permettant ainsi à plusieurs qui ne le pourraient pas, autrement, de bénéficier de services de professionnels; ce point nous apparaît particulièrement important.

Pour ce qui est de nos besoins et de ceux de notre clientèle-cible, ils couvrent l'étendue des activités inhérentes au fonctionnement d'une petite entreprise: de l'administration au marketing en passant par la comptabilité et la tenue de livres...

.../2

En espérant que pour tous les jeunes en chômage ce projet se réalisera, veuillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Objectif P.P.E.
3787, Boul. Lévesque Ouest,
Chomedey, Laval
H7V 1G5
Tél: 688-0080

Les Membres d'Objectif P.P.E.

Monsieur André Bertrand

Mlle Danielle Dugré

Monsieur Yves Gougeon

Monsieur René Monette

Reçu le 1 1 MAI 1983

VILLE DE MONTRÉAL
Secrétariat Municipal

Bureau des Conseillers
275, rue Notre-Dame est
Montréal H2Y 1C6

Le 6 mai, 1983

A qui de droit,

Il est vrai comme l'affirme le document du Regroupement des Associations étudiantes universitaires du Québec qu'il est important que les étudiants et étudiantes s'impliquent dans la société.

Il est aussi impératif que les travaux de ces derniers et dernières servent comme instrument aux citoyens et citoyennes pour améliorer leur condition de vie.

Dans mon quartier une telle demande serait très appréciée car nous pourrions ensemble:

- vérifier la qualité du service des incendies;
- étudier les effets de la circulation-automobile sur la qualité de vie des citoyens;
- étudier les effets des règlements de zonage et de la spéculation sur la qualité de vie des citoyens;
- étudier la possibilité d'un syndicat d'initiation pour encourager le tourisme social dans notre quartier;
- étudier le problème du logement dans notre quartier.

Cependant, je ne voudrais pas qu'un tel projet ne soit qu'un semblant de solution au problème de chômage des jeunes. Je ne souscrirais pas non plus à un projet qui justifierait les politiques de quelque gouvernement qu'il soit en ce domaine.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de mes meilleurs sentiments.

André Cardinal,
Conseiller municipal,
District du Plateau Mont-Royal (35)